

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 26 mars à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni dans la salle Simone SIGNORET de la commune de Semoy (45400), sous la Présidence de Madame Vanessa SLIMANI.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Représentés : 7

Nombre de votants : 18

Votes « Pour » : 18

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

Présents :

Mme Vanessa SLIMANI, M. Hyacinthe BAZOUNGOULA, M. Laurent BAUDE, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Nathalie RIVARD, M. Thomas HUBERT, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, Mme Martine AIME, Mme Anne-Marie ACQUART, Mme Corinne GUNEAU, Mme Martine TARAUD, Mme Ghislaine HURROT, M. Guy PIVAIN, Mme Lydie PERIN, Mme Stéphanie DARDEAU
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés et représentés :

M. Fabien RIVIERE DA SILVA, M. Timothé LUCIUS, Mme Eva NOGUES, M. Christophe LAVIALLE, Mme Danielle MARTIN, Mme Michaëla LOQUET, Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie DARDEAU

N°2025/03-26-1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame la Présidente expose,

Chaque année, dans le cadre de la règle de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, Monsieur le Trésorier Principal présente les comptes de gestion qui retracent les opérations qu'il a effectuées au titre des différents budgets.

Les écritures retracées dans le compte de gestion du SIRCO sont conformes à celles de la comptabilité administrative au niveau des articles nature et chapitres budgétaires.

Vu l'exposé sur le compte de gestion du budget du SIRCO,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-31,

Vu le budget primitif 2024,

Vu le compte de gestion accompagné des pièces générales établi par Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire, le compte de gestion du Trésorier Principal est arrêté, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes :

- En recettes à la somme de : 3 844 107,16€
- En dépenses à la somme de : 3 754 817,27€

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 045-200025633-20250326-DEL1CS20250326-BF



Le résultat de clôture du compte de gestion est arrêté à : 89 289,89 €

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier Principal, qui n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 26 mars 2025, à Semoy.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du SIRCO
Vanessa SLIMANI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanessa Slimani', written in a cursive style.